

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

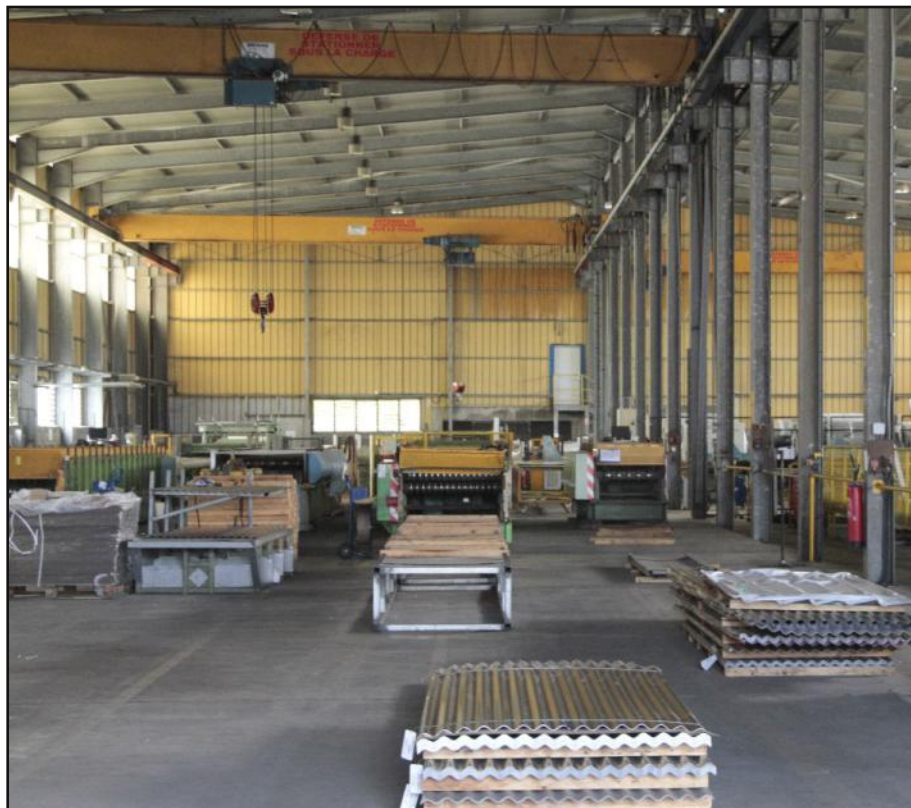
N° 18922 - 73ÈME ANNÉE

5e jour de grève à Profilage

Bataille pour la dignité du travailleur réunionnais à ArcelorMittal Réunion



Aujourd'hui commence le 5e jour de grève à Profilage, filiale d'ArcelorMittal à La Réunion. Les travailleurs sont en lutte pour obtenir une juste réparation à la suite du plan de licenciements décidé par la direction. 36 travailleurs vont perdre leur emploi, ils demandent donc une indemnité leur permettant de pouvoir créer eux-mêmes une activité économique, génératrice de revenus et d'emplois. Ils dénoncent également la discrimination subie par les travailleurs réunionnais dans cette entreprise.



Depuis jeudi, les machines sont à l'arrêt. Plus rien ne sort des ateliers.

Depuis le mois de novembre, les travailleurs de Profilage, filiale d'ArcelorMittal à La Réunion, sont en lutte contre un plan de licenciements décidé par la direction. Les lois votées sous le précédent gouvernement ont permis à une entreprise de licencier des travailleurs au prétexte de difficultés passagères, quand bien même sa stabilité financière n'est pas menacée. La direction de Profilage s'est engouffrée dans la brèche en enclenchant une procédure nommée Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), sur la base de pertes en 2017. Dans le même temps, le cabinet Marciano, mandaté par le Comité d'entreprise, a confirmé que depuis la création de l'entreprise voici 33 ans, elle a accumulé une trésorerie de 22 millions d'euros, qui rapporte par an 200.000 euros d'intérêts. Ce « trésor de guerre » a été constitué par les efforts des travailleurs qui ont réussi à créer cette richesse. C'est cela que la direction d'ArcelorMittal ne veut pas partager, en imposant dans son plan des conditions drastiques pour obtenir le versement d'indemnités supra-légales.

**2,5 millions sur une
trésorerie de 22 millions**

Ce plan a été refusé par toutes les instances représentatives du personnel avant d'être envoyé à la DIECCTE pour homologation. Jeudi dernier, les travailleurs ont décidé d'utiliser le dernier moyen en leur possession pour se faire entendre, ils ont lancé une grève illimitée. Ils ont en effet appris de la DIECCTE que les arguments opposés par la direction à leurs revendications ne tenaient pas. Ils comptent donc obtenir le versement d'indemnités supra-légales sans condition. Ils demandent une somme comprise entre 60.000 et 70.000 euros par travailleurs licencié. Ceci représente une somme totale de 2,5 millions d'euros. C'est à peine 10 % de la trésorerie de Profilage, qui existe grâce notamment aux richesses produites par les 36 travailleurs visés par le plan de licenciement.

Un autre cabinet d'expertise était mandaté par les représentants du personnel. Il s'agissait de Sextant, qui a étudié le fonctionnement de l'entreprise. Son rapport met en évidence des conclusions très inquiétantes. En effet, il constate que les travailleurs au cœur de la production n'ont pas eu droit aux formations leur permettant de maintenir leur employabilité, ce qui complique la possibilité d'une reconversion professionnelle. Cette inégalité

est pointée de longue date par la délégation unique du personnel. La DUP souligne également que depuis la création de l'entreprise voici 33 ans, tous les postes de cadre sont occupés par un personnel venu de France. L'absence de formation a empêché la promotion interne, et force est de constater que les jeunes Réunionnais qui disposent d'un niveau de formation de plus en plus élevé n'ont pas pu accéder aux postes de décision à Profilage. C'est le commentaire le plus évident qui résulte de l'analyse des faits rapportés par la délégation unique du personnel.

Les Réunionnais capables d'être cadres

Manifestement, les dirigeants de la filiale d'ArcelorMittal ne semblent pas en phase avec l'évolution de la société réunionnaise. Dans la situation de pénurie d'emploi marquée notamment par un fort taux de chômage des diplômés qui sortent des écoles réunionnaises, ou des Réunionnais qui reviennent dans leur île après leur formation, le choix de privilégier exclusivement le recours à des cadres dont les centres d'intérêts matériels et moraux se situent ailleurs ne participe pas à l'apaisement de la tension dans la société réunionnaise. C'est en effet une injustice infligée à des travailleurs qui auraient pu occuper ces postes s'ils avaient pu bénéficier d'une formation adéquate, et à de jeunes Réunionnais qui ont suivi pendant des années une formation de haut niveau et se voient opposer un refus à leurs demandes d'emploi à La Réunion.

À ArcelorMittal Réunion comme dans toutes les entreprises qui s'adonnent à ces pratiques, il est temps que cela cesse. Cela suppose de faire la transparence sur toutes les offres d'emploi disponibles dans notre île, de les rendre publiques, et de faire cesser la discrimination subie par les Réunionnais dans l'accès aux postes d'encadrement dans ces sociétés.

M.M.

Edito

Route de Cilaos : à quand l'enquête publique et le plan de financement ?

De fortes pluies se sont de nouveau abattues dans le Sud. Elles sont la cause d'importants problèmes de circulation notamment à Saint-Louis et également sur la route de Cilaos. Cette dernière a été réouverte pendant deux heures hier, et devrait l'être aujourd'hui à compter de 5 heures 30. La Direction régionale des routes annonce des convois pour les poids lourds de moins de 19 tonnes, deux dans chaque sens aujourd'hui, à condition que les conditions météorologiques soient favorables.

Les pluies de cette fin de semaine n'étaient pas liées à un cyclone ou à une tempête, elles ont une nouvelle fois montré la fragilité du réseau routier à un phénomène qui est pourtant une des caractéristiques du climat tropical.

La saison des cyclones n'est pas encore terminée. C'est ce que rappelle un communiqué publié vendredi par Météo-France au sujet de l'activité cyclonique 2017-2018. Voici un extrait :

« On (...) peut s'attendre à une reprise de l'activité cyclonique sur le bassin (...) au plus tôt durant la dernière décade du mois de février mais plus vraisemblablement début mars. (...) On peut raisonnablement penser que c'est une activité comparable à ce qui a été observé jusqu'à maintenant qui devrait se maintenir en seconde partie de saison avec 3 à 5 phénomènes supplémentaires attendus (tempêtes et cyclones). »

Si l'incertitude règne sur les trajectoires des futurs phénomènes, La Réunion peut être potentiellement visée. Force est de constater que les dégâts du passage de la tempête Berguita à proximité des côtes réunionnaises ne sont toujours pas réparés. L'état de la route de Cilaos en témoigne. Elle a pour conséquence le chômage technique pour les activités qui dépendent des touristes, qui sont plusieurs centaines de milliers chaque année à visiter le cirque.

Plus que jamais, la question d'une route sécurisée pour Cilaos est posée. Le député David Lorion a annoncé que des études ont été faites. Le président de Région a confirmé et a promis de lancer le chantier, tout en indiquant que des obstacles allaient se poser, du fait de l'existence d'un Parc national dans les Hauts de l'île. Souhaitons que le Parc national ne soit pas désigné comme le responsable idéal du retard éventuel sur ce dossier. Si des études ont été faites, que la Région mette sur la table le plan de financement, s'engage fermement sur une date de réalisation, et que l'État lance l'enquête publique.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Conséquence du BREXIT

La possible réduction des aides européennes à l'agriculture inquiète le Sénat

Vendredi dernier, le Sénat a publié un communiqué au sujet des discussions de la future politique agricole commune (PAC). Rappelons que les subventions versées aux agriculteurs, donc à la filière canne-sucre, dépendent de la PAC. Voici quelques extraits de ce communiqué :

« Les Présidents des commissions des Affaires économiques et des Affaires européennes du Sénat, Mme Sophie Primas (Les Républicains - Yvelines) et M. Jean Bizet (Les Républicains - Manche) déplorent que l'ouverture des négociations sur le futur cadre financier 2021/2027 de l'Union européenne représente, pour la prochaine réforme de la Politique agricole commune (PAC), l'équivalent d'une « épée de Damoclès ».

L'enjeu consiste, tout à la fois, à compenser l'impact du « BREXIT » et à dégager des moyens pour les nouvelles priorités européennes, soit, au total, environ 25 milliards d'euros par an. Dès lors, la tentation est grande de chercher à réaliser des coupes sombres dans les budgets de la PAC et de la politique de cohésion. Tout naturellement, les agriculteurs français et européens perçoivent avec angoisse et incompréhension les prémices des négociations à venir, comme autant de signaux inquiétants pour leur avenir.

Les Sénateurs Sophie Primas et Jean Bizet, en leur qualité de co-présidents du groupe de suivi du Sénat sur l'avenir de la PAC, ne se résignent nullement à subir une réforme ainsi conçue. Ils rappellent que cette politique est non seulement fondatrice de l'Union européenne, mais également un enjeu stratégique de premier ordre, ne serait-ce qu'au regard des standards alimentaires élevés exigés par les 500 millions de consommateurs européens. Nos filières agricoles et nos industries agro-alimentaires contribuent significativement à l'effort français de recherche et d'innovation. La PAC n'est donc pas une politique du passé, mais d'avenir, ce qu'ont d'ailleurs parfaitement compris nos grands partenaires commerciaux (États-Unis, Chine, Brésil, Inde) qui ont tous accru leur effort budgétaire dans ce domaine, depuis la fin des années 2000. (...)

Mme Sophie Primas déclare que « la PAC demeure une priorité stratégique, qui devra bénéficier, pour la période 2021-2027, d'un budget stable, à la hauteur de ses ambi-

tions et orienté selon une logique d'efficacité maximale ».

Le président Jean Bizet souligne que « depuis 1962, les autorités françaises ont toujours fermement défendu la PAC et son budget. Renoncer aujourd'hui à cette ambition serait, tout à la fois, une rupture historique, une erreur économique, ainsi qu'un non-sens stratégique, non seulement pour nos agriculteurs, mais pour notre pays en général ».

Dans ce contexte, les propos récemment prêtés, dans la presse germanophone, au Commissaire européen au Budget, M. Günther Oettinger suscitent de vives interrogations : il serait envisagé de réduire de 5 % à 10 %, aussi bien les moyens alloués à la politique agricole qu'aux fonds de cohésion. Or, une réduction de cette ampleur ne pourrait pas être supportée par notre agriculture, déjà grandement fragilisée par l'impact de la volatilité des prix, par des crises sectorielles, ainsi que par des événements climatiques exceptionnels ».

Ah ! Le tan lontan !

Le monde est bien meilleur aujourd'hui qu'hier. C'est une évidence. Pourtant, à toute occasion, l'on entend parler autour de soi du tan lontan, comme si l'on s'ennuyait, en ces temps-ci, et regretterait véritablement le temps d'avant. On ne cause plus que de cela, l'école lontan, musique, bals et mariages lontan, objets et cuisine lontan, fruits et légumes lontan, vacances lontan, cinéma lontan, etc. Bien entendu, le tan lontan, c'est vaste comme époque et différent pour chacune et chacun d'entre nous, selon les années où l'on se situe.

Pour revenir au cinéma, le groupe Zabitan a enregistré en 1995, une superbe chanson intitulée « Cinéma lontan ». A travers elle, de belles paroles nous refont vivre, avec émotion, les scènes marrantes se

déroulant à l'époque, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des salles. Une chanson à écouter sans modération. Pour causer encore cinéma, dans les années 60 et 70, les films à l'affiche des salles étaient avec Eddie Constantine, Fernandel, Elvis Presley, Josérito, pour ne citer que ceux-là, mais surtout ces Westerns qui resteront à jamais gravés dans les mémoires. Et parmi les plus grands pistoléros qui ont fait vibrer toute une génération, voire plus, citons Lee Van Cleef, Clint Easwood, Burt Lancaster, Anthony Quinn, Henry Fonda, et Franco Néro, le fameux Django.

À cette époque, les gens dont de nombreux jeunes, se bousculaient pour s'arracher un billet d'entrée. Les samedis soirs surtout. Il fallait être présent très tôt, si l'on voulait accéder aux places dites « fauteuil ».

Plus bas, c'étaient les banquettes, et tout en bas encore et à faible prix le « poulailler » qui s'enflammait et résonnait à la moindre action et où faisait tout et n'importe quoi, amusant le public d'en haut. C'était marrant. Ce temps-là est désormais bien loin. Clint Easwood, Lee Van Cleef et Django ne dégaineront plus.

Cependant, en observant les agissements et gesticulations de certains de nos politiques, l'on pourrait y voir, détroi Django. Ou plutôt détroi qui prennent plaisir à jouer le rôle de pistoléros, prêts à dégainer n'importe où et n'importe comment pour se faire remarquer. Sauf que contrairement à Django, leurs pistolets ne sont que des gadgets, n'impressionnent même pas un moustique et ne dégagent que du vent.

N'est pas Django qui veut. Ah ! Le tan lontan !

Paul Dennemont

Christ de la foi et Jésus de l'histoire

La double face de l'Évangile

Le mercredi des Cendres, les catholiques du monde entier seront invités à commencer leur marche vers Pâques. Autrement dit, à préparer leur cœur à la fête de la résurrection de Jésus : « Ce Jésus que vous avez crucifié, Dieu l'a ressuscité... Dieu l'a fait Seigneur et Christ » (Actes 2, 32-36). Et l'apôtre Paul d'ajouter : « Mais si le Christ n'est pas ressuscité, alors notre prédication est vaine, vaine aussi votre foi » (1 Corinthiens 15,14). L'homme de Nazareth, nommé Jésus, que les disciples ont connu et suivi sur les routes de Palestine comme maître et ardent défenseur du royaume de Dieu et dont la vie s'est achevée tragiquement à Jérusalem, est désormais reconnu et confessé comme le Messie (Mashiah en hébreu et Christos en grec) annoncé par les prophètes et attendu par Israël. Le Jésus, fils de Marie, est désormais désigné et proclamé par ses disciples comme le Christ, « établi Fils de Dieu avec la puissance de l'Esprit Saint » (Romains 1,4). Nous sommes là devant une profession de foi, devant un appel à un "je crois" et non pas à un "je sais".

C'est à la lumière de cette proclamation solennelle, que la vie de Jésus de Nazareth est dorénavant actualisée, que ses paroles et ses actes sont rendus présents. C'est dans le creuset de cette proclamation de foi que sont coulés les écrits évangéliques qui racontent sa vie, qui font jaillir le passé du Nazaréen dans le présent. Dit plus simplement, les épisodes de la vie du Nazaréen sont réinterprétés à la lumière de cette confession de foi pascale : mort et résurrection. C'est dire qu'entre Jésus de Nazareth et nous se dressera toujours la

foi des apôtres et des disciples qui nous ont légué les évangiles.

Si donc les évangiles (Marc, Matthieu, Luc et Jean), qui ont retenu de la vie de Jésus un certain nombre de récits et des paroles, sont des témoignages de foi, comment est-il alors possible de rejoindre le Jésus historique, devenu le Christ de la foi chrétienne ? Est-il possible de dire qui était Jésus en son temps et pour son temps ? Est-il possible de découvrir, sous le texte des Évangiles, au mot près, ce qui revient au prédicateur charismatique de Galilée, et ce qui est dû aux Communautés croyantes qui le proclament « Christ et Seigneur » ?

C'est tout l'objet de la quête du « Jésus de l'histoire » ; quête qui prend sa source dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et qui continue à mobiliser nombre de chercheurs de toutes confessions. L'histoire passionnante de cette quête n'est pas l'objet de ce texte.

Étant un personnage historique, la recherche historique de l'homme de Nazareth, sur ses faits et gestes, est parfaitement légitime. Pour les chrétiens, l'histoire de Jésus est du plus grand intérêt pour leur foi. Car sans Jésus historique, le christianisme, religion de l'incarnation, n'est qu'un mythe. « S'il n'est pas né, il n'est pas mort non plus ; et s'il n'est pas mort, il n'est pas non plus ressuscité des morts », disait déjà Irénée de Lyon au II^e siècle. Il est donc « essentiel pour la foi chrétienne qu'elle puisse se référer à des événements réellement historiques », parce que, si « nous écartons cette histoire, la foi chrétienne est abolie en tant que telle et refondue dans une autre forme de religion », dit à son tour Benoît XVI.

Allons plus loin. Les évangiles, rédigés entre les années 70 et 100 de notre ère, sont, on le sait, postérieurs aux plus anciennes confessions de foi pascale qui datent d'une vingtaine d'années à peine après la mort de Jésus (1 Corinthiens 15). Que nous proposent les évangélistes Marc, Matthieu, Luc et Jean ? Ils nous proposent quatre récits différents, mais qui tous partent de la personne historique de l'homme de Nazareth tel qu'il a vécu : ses faits et gestes, son message, sa pratique de vie et de mort. Pourquoi ? Parce que le « Jésus de l'histoire » met en relief l'essentiel de la foi chrétienne qui est de le suivre dans sa vie et sa pratique en s'ouvrant à la bonne nouvelle : « Après que Jean-Baptiste eût été livré, Jésus vint en Galilée. Il proclamait l'Évangile de Dieu et disait : le temps est accompli, le Royaume de Dieu s'est approché » (Marc 1, 14), il est « parmi vous » (Luc 17,21), il commence ici-bas. Mettez-vous au travail.

L'approche par le « Jésus de l'histoire » liée à l'annonce de l'irruption du royaume parmi nous s'avère essentielle. Si nous prenons l'exemple d'une pièce de monnaie avec ses deux côtés : pile et face, c'est le côté pile. Le côté face est la proclamation de Jésus comme « Christ et Seigneur ». La pièce est une, aucun côté ne l'emporte sur l'autre. Les évangiles parlent de l'un et de l'autre dans un même mouvement.

Reynolds Michel

In kozman pou la rout

« Dévir marmite guèl an ba »

Zot i koné kosa i lé la guèl marmite ? Sé lo rouvèrtir. An kontrè lo fon marmite, sé sak in pé i apèl lo ki. Zot i koné marmite-la sa i zoué in gran rol dann ménaz pars sé dann marmite i kui manzé. Mé kosa k'i éspass kant in ménaz i antan pi. Konm i di galman kosa k'i éspass kan la fine bril la paye. Promyé z'afèr i kui pi manzé é kan i kui pi manzé souvan dé foi lo zonm lé maléré. Sirtou kan la famiy la donn ali in l'édikasyon pti prins i konfyé tout in bann kalité z'afèr pou fèr lo madam : kui manzé li ! Nétoiyè la kaz li ! Prépar linz li ! Mi souvien in madam, fitintan nou té mitoiyin, té apré donn son z'instriksyon son fiy té i antan pi avèk lo mari : promyé z'afèr ou i fé si ! Dézyèm z'afèr ou i fé la ! Biensir kui manzé téi vien an promyé pozisyon. Donk lo madam té di son fiy : ou i fé kui manzé pou out z'anfan épi pou ou, apré lav lo marmite, dévir guèl an-ba. Moin lé sir avèk bon konsèye konmsa, lo ménaz lé sovè. Alé, mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv ppli d'van sipétadyé.

Oté

Zistis makro ! La pa di tou in parol dan l'èr

I paré sa sé in n'afèr i fo pa dir si ou i vé pa gingn dézagréman. Mé ou i pé dir zistis dé klass é sa lé posib dir, épi démontré, mèm si désèrtin lé pa dakor avèk sa. Fransh vérité, zot i pans pa la plipar bann loi épi bann règloman lé fé pou ranfors lo pouvoir bann fors dominant é pou afébli bann dominé ? Zot i pans pas é sa la vérité ?

Mi souvien, in zour, na inn pèrsone la domann amoin pou kosa listoir lésklavaz sé pa bann zésklav la rakont ali. L'èrla, moin la di la pèrsone, anon parl in kou lyèv avèk shasèr. Kisa i rakont zistoir lyèv, é kisa i ékri zistoir-la ? A tou lé kou sé bann shasèr, pars lyèv i koné ni lir, ni ékri. Sa lété vré pou bann zésklav épi bann mètr sansa z'ot roprézantan. Lé maléré, mé moin la zamé antann listoir bann zésklav rakonté par bann zésklav é moin la plito antann zistoir zésklav rakonté par bann roprézantan la klass bann mètr. Lo nom banna lé marké dsi tout nout koinn ri, malorèzman.

Avan la révolisyon fransèz lo droi lété ékri pou kisa ? Li lété ékri pou bann moun lo klèrjé, épi la noblèss épi pou lo roi monark absolè. Lo bann droi épi bann règloman téi mète pa dann danzé lo pouvoir lo klèrzé, lo pouvoir la noblèss épi sète lo roi monark absolè par la « volonté bondyé » d'après sak in pé téi di-té i apèl sa lo droi divin.

Dann bann koloni lo droi lé ékri pou bann dominèr pa pou bann dominé... Kan mi ékri sa, mi pans mon bann zami shagosien, in bann viktime lo pouvoir britannique épi bann z'amèrikin mèm konplis. Kèl droi, i pèrmète shass in pèp dann son péi natal pou anvoye ali kisoï dann Moris, kisoï dann Sésèl, kisoï dann L'anglètèr. Normalman i apèl sa in krime é in krime konmsa li lé kondané par n'inport ékèl tribinal.

Solman oïla bann tribinal anglé ziska zordi, lo tribinal éropèin, la pa ziska zordi rokonète lo droi lo pli élémantèr in pèp sè lo droi pou rotourn shé soi, pou viv shé soi, pou son mor éte antéré shésoï, é bann zanfan konète lo tèr natal z'ot bann paran. Mèm si la loi lé la, si èl i égzis, ala k'i aplik pa la loi pou transform bann chagossien an égzilés dopi sépa konbienn tan.

L'èrla, mi di, épi mi ékri, dann in ka konm sa ni rotrouv anou dann lo konsèp la zistis makro é sa la pa la pa ditou in parol dan l'èr.

Justin